

*Limitation du taux d'intérêt*

venu de restreindre les taux d'intérêt et les frais liés aux cartes de crédit. Je rends certainement hommage à mon collègue qui a présenté le projet de loi, M. Stackhouse, de Scarborough-Ouest. Si les électeurs de Saint-Denis veulent encore de moi, j'espère que, à la prochaine législature, nous nous appellerons par nos noms et non par nos circonscriptions, ou que nous aurons du moins le choix. Je préférerais dire: «Mon honorable ami, M. Stackhouse», plutôt que: «Le député de Scarborough-Ouest ou Est». Nous devrions étudier cette question au cours de la prochaine législature, et faire en sorte que nous puissions nous appeler par notre nom plutôt que par celui de notre circonscription.

Le député a fait montre d'un très grand dévouement et il a présenté ce projet de loi avec une grande chaleur, car il y croit fermement. J'y crois fermement, moi aussi. Il y a tant d'opinions dont je voudrais parler en passant, à cette heure tardive, un vendredi où tout le monde semble être ailleurs - je ne sais où sont mes collègues, mais je vois que MM. Benjamin, Stackhouse et Ellis sont présents, ainsi que notre ami du Nord. Je ne sais où sont les autres. Il semble se passer quelque chose que j'ignore. Êtes-vous au courant de quelque chose, mon ami monsieur Daubney?

**M. Daubney:** Non, nous sommes payés pour nous occuper des affaires du Canada.

**M. Prud'homme:** La Chambre siège encore; nous sommes toujours ici, même s'il est possible que nous ne siégions pas la semaine prochaine. Je regrette de ne pas avoir eu la chance de siéger en tant que président du comité législatif chargé du projet de loi C-79, tendant à modifier la Loi électorale du Canada; il est très pénible de présider un comité qui ne siège pas. Cela fait un an que j'attends d'entrer en fonctions.

● (1450)

Je tiens à appuyer ce projet de loi. En fait, s'il y a consentement unanime, pourquoi en débattre aujourd'hui? Nous devrions l'adopter immédiatement par consentement unanime. Je vais proposer une motion pour que le projet de loi soit adopté à cette étape-ci.

**M. Benjamin:** À toutes les étapes.

**M. Prud'homme:** Avec l'appui du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) ou du député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse), qui est après tout l'auteur du projet de loi, je propose à la Chambre d'adopter le projet de loi par consentement unanime. Je n'entends pas d'objection. Nous pourrions au moins adopter le projet de loi à cette étape-ci, puis passer tout de suite à la prochaine étape et voir ce que nous pouvons faire.

Je suis prêt à proposer que ce projet de loi soit adopté à cette étape-ci. Si la Chambre y consent, je reprendrai la parole à la prochaine étape probablement pour proposer la même chose.

**M. le vice-président:** Il n'y a pas consentement unanime. Nous allons reprendre le débat.

**M. Benjamin:** Qui dit cela?

**M. Prud'homme:** Y a-t-il consentement unanime?

**M. Benjamin:** Je n'ai rien entendu.

[Français]

**M. Prud'homme:** Monsieur le Président, mais j'ai demandé s'il y avait consentement unanime de la Chambre. J'entends et je constate que la Chambre est silencieuse. A moins que quelqu'un ne dise non, je crois que la Chambre est...

[Traduction]

**M. Benjamin:** Les hochements de tête ne comptent pas.

**M. le vice-président:** La présidence a entendu un député dire non.

**M. Benjamin:** J'ai vu un député hocher la tête et nous avons entendu jacasser, mais pas de non.

**M. le vice-président:** Le député de Western Arctic a la parole pour reprendre le débat.

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Monsieur le Président, je félicite le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) d'avoir présenté le projet de loi C-266. C'est une question très importante qu'il faut débattre et qui doit retenir l'attention du public et de la Chambre. Depuis les premiers jours de la 33<sup>e</sup> Législature, le député de Scarborough-Ouest n'a pas manqué de nous le rappeler, et il a réussi à semer la panique parmi les Canadiens qui utilisent des cartes de crédit.

Presque tous les Canadiens ont des cartes de crédit, car elles sont très utiles et très commodes. La plupart de nous en avons au moins une, surtout des gens qui, comme nous, voyagent beaucoup et ne veulent pas porter trop d'argent sur eux. Elles sont extrêmement utiles, une des choses de la vie moderne que nous connaissons bien. La carte de crédit est très utile au détenteur, bien sûr, mais elle est extrêmement profitable à celui qui l'a émise. Cet après-midi, on en a donné des exemples. Ainsi, dans certains magasins, les achats faits avec les cartes de crédit rapportent plus que les ventes elles-mêmes. Ceux qui émettent les cartes de crédit font de l'argent de différentes façons. Les marchands qui les acceptent sont obligés de verser à l'émetteur une commission allant de 2 p. 100 à 5 p. 100 et même à 10 p. 100, m'a-t-on dit. Dans ce cas-là, il ne s'agirait pas de la carte émise par le marchand. Il y a aussi divers frais, que ce soit des frais d'adhésion ou 15c. pour chaque transaction. Ce sont les taux d'intérêt qui rapportent le plus, car ils sont élevés, parfois usuraires.

J'ai une plainte à formuler contre les sociétés émettrices de cartes de crédit au sujet de la façon dont elles calculent l'intérêt à payer. Je suis de ceux qui aiment bien faire un petit profit aux dépens des sociétés de cartes de crédit quand c'est possible: en payant mes comptes quelques jours avant l'expiration de la période de crédit, j'utilise leur argent gratuitement pendant une ou deux semaines. Quand je voyage, j'oublie parfois de faire le paiement à temps. Je dois alors payer l'intérêt accumulé non pas de la date d'échéance au jour du paiement, mais à compter de la date de l'achat. Je ne devrais pas me plaindre puisqu'il m'arrive de faire un peu de profit aux dépens de la société de cartes de crédit, mais cela me semble tout à fait injuste.